



COMMUNE DE LA BASTIDE DES JOURDANS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°6 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS COMMUNAL (POS) CENTRE FORESTIER REGIONAL

Par arrêté n°2015/60 en date du 03 septembre 2015, le Maire de LA BASTIDE DES JOURDANS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols Communal (POS) dont l'objectif est de permettre l'extension du CENTRE FORESTIER REGIONAL sis sur le territoire de la commune de La Bastide-des-Jourdans, au lieu-dit Pié de Gâche. Il s'agit d'un centre de formation aux métiers de la forêt.

L'enquête publique sera ouverte le 28 septembre 2015 à 08h00 heures, pour une durée de 31 jours consécutifs, soit du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015.

Le siège de l'enquête publique est la Mairie de LA BASTIDE DES JOURDANS, à l'adresse suivante :

1 cours de la république
84240 La Bastide-des-Jourdans

Tél. : 04 90 77 81 04 – Email : bastidedesj@orange.fr – Site internet : www.bastidedesjournans.com

Monsieur Gérard BARONE, Ingénieur en chef de la fonction territoriale en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, et Monsieur Patrice CONEDERA, Directeur Général Adjoint des services de Mairie, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant, par décision n°19/08/2015 du 19/08/2015 du Président du Tribunal Administratif de NIMES.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, rappelés ci-après :

- Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 8h00 à 12h30 / de 14h00 à 17h30 ;
- Mardi : de 8h00 à 12h30 ;
- Samedi : de 9h00 à 12h00 ;
- Fermé les dimanches et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut :

- 1)- Consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition ;
- 2)- Adresser ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'intention du Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement le public en Mairie de LA BASTIDE DES JOURDANS les jours et heures suivants :

- **Le lundi 28 septembre 2015 de 09h00 à 12h00.**
- **Le jeudi 15 octobre 2015 de 14h00 à 17h00.**
- **Le mercredi 28 octobre 2015 de 14h00 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête et dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera sans délai tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la Mairie de LA BASTIDE DES JOURDANS aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet de la Mairie de LA BASTIDE DES JOURDANS.

Toute information sur le projet de modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols Communal (POS) pourra être obtenue auprès du Maire de LA BASTIDE DES JOURDANS. Il est précisé que toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. L'adresse du site internet de la Mairie de LA BASTIDE DES JOURDANS sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées est la suivante : www.bastidedesjournans.com

Au terme de l'enquête, la modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols Communal (POS), éventuellement modifiée suite aux avis des personnes publiques associées ou consultées et suite au rapport et aux conclusions du Commissaire Enquêteur, sera soumise à l'approbation du conseil municipal de LA BASTIDE DES JOURDANS .

Le présent avis est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département de Vaucluse et affiché à la Mairie et sur les panneaux d'affichage en usage.

Fait à LA BASTIDE DES JOURDANS, le 04 septembre 2015

Le Maire,
Michel RUFFINATTI